

L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. DELUPE.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi, 24 Juin 1828.

CONSEIL DE VILLE.

Suite de la séance du Samedi 21 Juin 1828.

La discussion est ouverte sur la résolution proposée par M. Gordon.

Après la lecture du projet d'adresse, M. Gordon demande l'adoption.

M. Canonge se lève et annonce qu'il va proposer divers amendements. Il témoigne qu'il est bien convaincu par avance que tous ses efforts seront inutiles pour empêcher l'adoption de l'adresse proposée; mais cette considération n'empêche pas de remplir fidèlement et jusqu'au bout le mandat que lui ont renouvelés ses co-mettants. Il établit avec précision et nettement en quoi consiste ce mandat, que n'ont pas compris sans doute les auteurs de la résolution pendante devant le Conseil. Les Aldermen, dit-il, ne sont nullement appelés à s'occuper de politique, encore moins à soutenir les prétentions d'un parti quelconque; ils sont nommés pour surveiller l'emploi des fonds de la ville, pour maintenir le bon ordre et la police par des ordonnances y relatives; mais sous aucun rapport, et dans aucune circonstance il ne peut leur être permis de s'occuper d'intérêts politiques. L'hon. membre témoigne en conséquence combien il est surpris qu'on ait pu avoir l'idée de faire sanctionner par le Conseil des principes et des vues qui voudraient donner comme l'expression de la généralité de la nation, mais qui sont évidemment démentis par la division d'opinion qui règne sur le compte du très-hon. E. Livingston. Il rend justice aux qualités éminentes de cet homme de lettres distingué; il professe pour son caractère et sa philanthropie le respect le plus vif, il a voté pour lui, et il prône de croire qu'il n'est pas l'ennemi personnel de M. Livingston. Mais, puisqu'il est contraint de s'exprimer sur une matière qui devait toujours être étrangère aux discussions du Conseil, il avoue hautement que M. Livingston professant des opinions politiques tout opposées aux siennes, il trahirait sa conscience, il trahirait ses devoirs de citoyen en sanctionnant une adresse qui lui donnerait une apparence de versatilité en donnant la main à des projets qu'il veut toujours au contraire repousser de toutes ses forces. Aucun attachement personnel et aucune considération ne lui feront jamais sacrifier ses opinions et ses principes tant qu'il croira que leur application dépend le bien-être général.

Passant ensuite à la contexture de l'adresse, il y trouve une insulte véritable faite à tout le reste de la délégation Louisianaise, par l'affection avec laquelle on s'adresse à M. Livingston seul, comme si la conduite de M. Brent, Bouigny, Guerry et Johnston n'était digne que de blâme, comme si ces hommes respectables, tranquilles spectateurs de toutes les délibérations du Congrès, où nos intérêts se trouvaient compromis, n'avaient jamais daigné éléver la voix en faveur de leurs commerçants! Il propose en conséquence pour premier amendement de changer le titre à "M. E. Livingston" en celui-ci : "à MM. Ed. Livingston, Brent, Bouigny, Johnston et Guerry". M. Canonge observe que puisqu'une majorité le hazard seul a fait naître dans le Conseil veut absolument, abusant de sa force, contraindre tout le corps des Aldermen à se mettre d'intérêts politiques et d'élections, il doit au moins avoir quelques égards pour l'opinion publique et le vote des électeurs de tout cet Etat; que M. Livingston n'est pas le seul élu du peuple; que sa première élection même n'aurait pas réussi sans le retard de quelques courrières, qui s'étaient prolongé au delà du terme, et qui fut la seule cause (comme on en eut bientôt la preuve) de la majorité que parut obtenir M. Livingston au dépouillement du scrutin. L'honoréable membre termine en donnant l'assurance à ses collègues que rien ne le décidera jamais en faveur de l'adresse proposée; et qu'alors même qu'il donnait son vote à M. Livingston, si on eut demandé sa participation à une mesure telle que celle dont il s'agit, il aurait tenu à grand honneur de la refuser.

M. Cucullu seconde l'amendement. M. Laverty prend la parole, mais au lieu de réfuter les objections de M. Canonge, il se contente de dire qu'il est indiqué qu'on ose mettre en parallèle des hommes tels que M. Johnston, Brent, &c. avec l'illustre M. E. Livingston. M. Rodriguez ne croit pas devoir garder le silence dans une circonstance aussi grave. Il avance avec franchise qu'une sorte de reconnaissance, qu'un sentiment personnel, le portait d'abord en faveur de cette adresse, mais qu'après de mûres réflexions, après la lumière jetée sur cette matière par quelques journaux, il ne peut en effet se dispenser de reconnaître à la proposition de M. Gordon des motifs qui ne doivent jamais intéresser d'Alderman. Le Conseil s'adjoint à Mardi.

Nota. M. Rodriguez et Cucullu n'ont voté en faveur de la résolution qu'après l'obtention de l'amendement.

(Communiqué.) Nous ignorons quel a été l'idée de l'éditeur du *Louisiana Advertiser*, en reproduisant une pièce en faveur de M. Livingston, écrite il y a deux ans par M. Rodriguez. Si de ce que ce monsieur a défendu la cause de M. Livingston, l'éditeur en tire la conséquence que M. Rodriguez alors était jacksoniste et qu'il doit espérer de le trouver aujourd'hui dans les mêmes sentiments, nous dirons qu'il se trompe pitoyablement, et la conduite de M. Rodriguez ayant l'époque de 1826 comme aujourd'hui, dément formellement cette induction. N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville? N'est-ce pas lui qui, par les énergiques publications qu'il inséra dans les feuilles publiques, paraîtra l'effet de la résolution adoptée par la majorité du Conseil sur cet objet, en le privant pour jamais et de votre propre autorité de l'honneur d'être assis au Parnasse, ou pourtant nous avons déjà plus d'un conférence. Sans vous citer l'imortel Scarpon, vous n'ignorez pas que le grand Frédéric était un peu bossu, et que Voltaire sur ses vieux ans en avait l'apparence; et pour ne pas vous fatiguer de l'énumération des autres je vous renverrai au proverbe: *Malin comme un b....* D'un autre côté si je voulais user de récrimination en attaquant l'infirmité naturelle dont la gloire vous a rendu la victime je vous

coup mortel au corps social, mais si la société souffre, il faut attaquer l'erreur. Tel est l'hypothèse dans laquelle nous nous trouvons et qui a provoqué la solution du problème qui est devant le Conseil. La grande famille Américaine, partagée sur l'élection du futur Président, a inoculé sa maladie à notre petite famille Louisianaise. Beaucoup de nos concitoyens, très estimables, et possédant les premiers talents peuvent (et ils sont dans l'erreur je crois), que du choix du Président dépend le bien-être général ou la ruine de la république fédérale, et celle des citoyens qui en est la suite: je peux respecter cette opinion sans la partager, parce que je crois que tous ces calculs sont fondés sur une géométrie illusoire et si j'avais pu penser autrement, vous m'auriez vu dès le commencement de cette lutte, non pas dans les rangs, mais à la tête du parti défenseur de la chose publique, avec cette énergie électrique que vous me connaissez; car, j'ai toujours eu pour principe que lorsque la patrie est en danger, la neutralité est une lâcheté et peut devenir un crime. Ainsi déclare, avec la naïveté qui me caractérise que dans le grand mouvement de cette tracasserie électorale, j'en appercevais d'autres ressorts que les passions et les intérêts personnels chez les uns, et une pure illusion chez les autres. Quoiqu'il en soit, laissez à nos concitoyens la liberté d'aborder chacun dans son sens: nous nous impossons nullement dans les affaires qu'ils ne nous ont pas confiées et qui ne nous regardent pas. Que chacun de nous, comme particulier, hors de l'enceinte de cette chambre, use de son droit de liberté comme il l'entend; qu'il travaille les électeurs qui veulent bien l'écouter, à la bonne heure; mais qui assis sur les sièges municipaux, et agissant comme corps constitué, nous nous occupions d'une question étrangère à notre mission, ce serait une conduite blamable et impolitique. Prendre l'initiative, et vouloir fixer par la notre l'opinion de nos constitutans sur une affaire d'élection, ce serait attenter à leurs droits les plus sacrés. Ce qui, selon nos usages est permis et toléré dans une assemblée particulière, est indecent et dépravé dans une assemblée publique de l'espèce de la nôtre. Tout ce qui n'a pas un rapport direct ou indirect avec la police ou l'administration des fonds de la cité, cesse d'être municipal, et tout ce qui n'est pas municipal est hors de notre sphère. Mais admettons que nous ayons quelque droit à ces discussions de parti, et supposons, l'hypothèse n'est pas ici déplacée, supposons que nous ayons la faiblesse d'adopter l'adresse qui nous est proposée. Quel sera le résultat de cette conduite, croyez-vous que parce que nous aurons mis au grand jour notre opinion, soit individuelle, soit en corps, que l'un ou l'autre parti y gagnera un peu de prosélytisme? Tout au contraire, vous fixerez par cette démarche la conviction que vous prétendez ébranler. Enfin, comment un corps qui représente à la fois les deux partis peut-il donner la préférence et se déclarer pour l'un, sans faire une criminale injustice à l'autre? cette partialité dégraderait et rentreraient indigènes de leurs places des hommes dont le devoir est d'être justes et impartiaux.

L'hon. membre vote pour le rejet. L'amendement de M. Canonge est mis aux voix et rejeté.

M. Gordon demande l'adoption.

M. Canonge propose un amendement à la première section de l'adresse.

M. Preston, en vertu d'un arrêt réglementaire du conseil, prétend qu'il ne peut admettre un amendement qui changerait l'état de la question—Cela ci, dit-il, est l'adoption ou le rejet de l'adresse proposée par M. Gordon.

Après quelques discussions peu importantes entre M. M. Canonge, Preston et Gordon, l'observation de M. Preston et l'amendement de M. Canonge sont écartés.

La proposition de M. Gordon est adoptée; on demande l'appel nominal—Il en résulte que M. Gordon, White, Preston, Laverty, Lemonnier, Bickel, Rodriguez et Cucullu ont voté pour; M. M. Canonge et Fleytas contre.

Sur la demande de M. M. Rodriguez et Cucullu la reconsideration est accordée.

Le Conseil s'adjoint à Mardi.

Nota. M. M. Rodriguez et Cucullu n'ont voté en faveur de la résolution qu'après l'obtention de l'amendement.

(Communiqué.)

Nous ignorons quel a été l'idée de l'éditeur du *Louisiana Advertiser*, en

produisant une pièce en faveur de M. Livingston, écrite il y a deux ans par M. Rodriguez.

Si de ce que ce monsieur a défendu la cause de M. Livingston, l'éditeur en tire la conséquence que M. Rodriguez alors était jacksoniste et qu'il doit espérer de le trouver aujourd'hui dans les mêmes sentiments, nous dirons qu'il se trompe pitoyablement, et la conduite de M. Rodriguez ayant l'époque de 1826 comme aujourd'hui, dément formellement cette induction.

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville?

N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection

d'une statue équestre sur